

Ts&Cs FR – Club Eurostar Jackpot

1. Objet

- 1.1. THI Factory SA, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le n°0541.696.005, RPM de Bruxelles, ayant son siège social Place Marcel Broodthaers 4, 1060 Bruxelles, Belgique, et Eurostar International Limited, société de droit britannique, immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 2462001, dont le siège social sis au 6^e étage, Kings Place, 90 York Way, Londres, N1 9AG, (Royaume-Uni) organisent un jeu « 3 Millions Club Eurostar » sans obligation d'achat, dont les conditions générales de participation sont précisées ci-dessous (dénommé ci-après « Jeu »). THIF Factory et Eurostar International Limited sont ci-après désignées ensemble EUROSTAR.
- 1.2. Pour organiser le Jeu, EUROSTAR utilise les services de LuckyCycle SA (ci-après « LuckyCycle »), société anonyme de droit belge inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le n° 0548 756 417, RPM de Bruxelles, ayant son siège social à Avenue Louise 380, 1050 Bruxelles.
- 1.3. Le Jeu aura lieu du 4 juin 2024 à 10h01 CET au 18 juin 2024 à 23h59 CET (dénommé ci-après « Durée du Jeu »). Conformément à l'article 8.1 ci-dessous, EUROSTAR se réserve le droit de mettre fin au Jeu pendant la Durée du Jeu sans préavis, sans avoir à fournir aucune justification ni indemnité aux participants ou aux tiers et ce en cas d'épuisement totale des lots, tel que décrit à l'article 5 ci-dessous, avant l'expiration de la Durée du Jeu.
- 1.4. Le Jeu se déroule sur les territoires suivants : Belgique, France, Pays-Bas, Allemagne, Royaume-Uni (dénommé ci-après « pays EUROSTAR »).
- 1.5. Sauf pour ce qui relève de l'article 4 du présent Règlement, les participants n'enverront pas de correspondance à EUROSTAR ou à LuckyCycle et ne leur passeront aucune communication téléphonique ou autre pendant la Durée du Jeu ou après la clôture de celui-ci.

2. Conditions de participation

- 2.1. La participation au Jeu est totalement gratuite et est effectuée sans obligation d'achat.
- 2.2. La participation au Jeu est ouverte à toute personne majeure résidant dans les pays EUROSTAR pendant la Durée du Jeu (dénommé ci-après « Participant ») à l'exception des personnes qui ont un lien juridique direct ou indirect avec une des sociétés du groupe EUROSTAR ou LuckyCycle (membres du personnel, collaborateurs) et de toute autre personne qui participe à l'organisation du Jeu (en ce compris les agences marketing/communication, conseils en publicité et promotion).

- 2.3. Les Participants reconnaissent que leur commande passée sur le site eurostar.com (dénommé ci-après « Site ») n'est pas motivée, ni à titre principal, ni à titre accessoire par l'espérance d'un gain résultant de leur participation au Jeu.

3. Modalités de participation

- 3.1. La participation au Jeu est uniquement possible pour les Participants qui disposent d'une connexion internet.
- 3.2. Chaque Participant est responsable de l'exactitude et du caractère complet des données complétées dans le formulaire de participation.
- 3.3. Pour que sa candidature soit valable, le Participant doit :

(i) Dans un premier temps aller sur le Site via le lien suivant : <https://www.eurostar.com>

(ii) Une fois sur la page du jeu, le participant doit cliquer sur « Je participe »

(iii) Le Participant devra compléter de manière exhaustive le formulaire de participation qui apparaît. Chaque Participant est responsable de l'exactitude et du caractère complet des données complétées dans le formulaire de participation. EUROSTAR et LuckyCycle se réservent le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis par les Participants. Le Participant s'engage à communiquer à première demande de EUROSTAR ou LuckyCycle tous les documents nécessaires au contrôle des renseignements qu'il a fournis.

(iv) le Participant doit, dans un quatrième temps temps, répondre à une (1) question faisant appel à sa culture générale (dénommée ci-après « Question »).

○ **Question :**

Quel âge aura Eurostar en 2024 ?

- 18
- 25
- 30

(v) le Participant devra dans un cinquième temps, après avoir répondu correctement à la Question, cliquer sur le manche de la « machine à sous ». En cliquant sur le manche, le Participant reçoit, soit un des lots décrits à l'article 5 du présent Règlement, soit aucun lot.

Le Participant n'a le droit d'appuyer sur la manche « machine à sous » qu'une seule fois.

Le Participant qui n'a pas répondu correctement à la Question, n'aura pas la possibilité d'appuyer sur le manche « machine à sous » et sa participation au Jeu prendra immédiatement fin.

(vi) Une seule participation est prise en compte par Participant (email).

- 3.4. Ce Jeu n'est pas un jeu de hasard au sens de la loi du 7 mai 1999 sur les jeux de hasard, les établissements de jeux de hasard et la protection des joueurs.

4. Détermination du Gagnant

- 4.1. Les Gagnants seront les Participants qui auront d'une part, répondu correctement à la Question et d'autre part auront gagné un des lots en appuyant sur le manche de la « machine à sous », tel que précisé à l'article 3.

4.2. EUROSTAR se réserve le droit d'exclure à tout moment un Participant, en cas du non-respect du présent Règlement, notamment en cas de fourniture d'informations fausses ou en cas d'abus, de présomption de tromperie ou de fraude lors de sa participation. Toute décision à cet égard est définitive et sans appel.

5. Lots

5.1. Un lot est attribué à chaque Gagnant selon les modalités suivantes :

- Lot #1 : les 60 Gagnants ayant obtenu trois (3) « 400 points » :
 - Quatre cents (400) points Reward équivalents à un Vouchers (bons) EUROSTAR d'une valeur de dix (10) Euro ou Livres sterling (en fonction du pays de résidence) par bon ;
 - Valeur maximale du lot ou valeur du lot : 10€ ou 10 GBP TTC ;
- Lot #2 les 30 Gagnants ayant obtenu trois (3) "1000 points" :
 - Mille (1000) points Reward équivalents à un (1) trajet Aller en train EUROSTAR au tarif "Standard" valable pour une (1) personne au départ d'une gare desservie par les trains EUROSTAR et à destination d'une gare desservie par les trains EUROSTAR (plus d'informations sur nos routes sur eurostar.com). Les billets sont non échangeables, non remboursables et sous réserve de disponibilité. Les offres EUROSTAR "Soleil" et EUROSTAR "Neige" sont expressément exclues. La réservation doit avoir lieu au minimum une (1) heure avant la date du voyage ;
 - Valeur moyenne du lot : 82 € TTC;
- Lot #3 les 30 Gagnants ayant obtenu trois (3) "2000 points" :
 - Deux mille (2000) points Reward équivalents à un (1) trajet Aller/Retour en train EUROSTAR au tarif "Standard" valable pour une (1) personne au départ d'une gare desservie par les trains EUROSTAR et à destination d'une gare desservie par les trains EUROSTAR (plus d'informations sur nos routes sur eurostar.com). Les billets sont non échangeables, non remboursables et sous réserve de disponibilité. Les offres EUROSTAR "Soleil" et EUROSTAR "Neige" sont expressément exclues. La réservation doit avoir lieu au minimum une (1) heure avant la date du voyage ;
 - Valeur moyenne du lot : 163 € TTC ;

5.2. Les Gagnants devront disposer d'un compte Club Eurostar avant le 18 Juin 2024 inclus afin de recevoir leur lot. Les points (mentionnés à l'article 5) seront crédités sur leur compte Club Eurostar au plus tard le 2 Juillet 2024.

5.3. Les Conditions de transport EUROSTAR s'appliquent à tous les trajets en train EUROSTAR. Elles sont disponibles dans tous les points de vente EUROSTAR et sur le site eurostar.com aux adresses suivantes :

- UKEN : <https://www.eurostar.com/uk-en/conditions-carriage>
- FRFR: <https://www.eurostar.com/fr-fr/conditions-de-transport>
- FREN: <https://www.eurostar.com/rw-en/conditions-carriage>
- BEEN : <https://www.eurostar.com/be-en/conditions-carriage>
- BEFR : <https://www.eurostar.com/be-fr/conditions-de-transport>
- BENL : <https://www.eurostar.com/be-nl/vervoersvoorwaarden>
- NLNL : <https://www.eurostar.com/nl-nl/vervoersvoorwaarden>
- NLEN : <https://www.eurostar.com/rw-en/conditions-carriage>
- DEDE : <https://www.eurostar.com/de-de/befoederungsbedingungen>
- DEEN : <https://www.eurostar.com/rw-en/conditions-carriage>
- ROWEN: <https://www.eurostar.com/rw-en/conditions-carriage>
- USEN: <https://www.eurostar.com/us-en/conditions-carriage>

Les conditions après-vente EUROSTAR s'appliquent également aux billets EUROSTAR. Vous pouvez les consulter en cliquant sur les liens suivants :

- UKEN : <https://www.eurostar.com/uk-en/travel-info/travel-planning/eurostar-fares-and-fees>
- FRFR : <https://www.eurostar.com/fr-fr/voyage/preparez-votre-voyage/tarifs-eurostar>
- FREN : <https://www.eurostar.com/rw-en/travel-info/travel-planning/eurostar-fares-and-fees>
- BEEN : <https://www.eurostar.com/be-en/travel-info/travel-planning/eurostar-fares-and-fees>
- BEFR : <https://www.eurostar.com/be-fr/voyage/preparez-votre-voyage/tarifs-eurostar>
- BENL : <https://www.eurostar.com/be-nl/reisinformatie/reisplanning/eurostar-tarieven>
- NLNL : <https://www.eurostar.com/nl-nl/reisinformatie/reisplanning/eurostar-tarieven>
- NLEN : <https://www.eurostar.com/rw-en/travel-info/travel-planning/eurostar-fares-and-fees>
- DEDE : <https://www.eurostar.com/de-de/reise-infos/reiseplanung/eurostar-preise>
- DEEN : <https://www.eurostar.com/rw-en/travel-info/travel-planning/eurostar-fares-and-fees>
- ROWEN : <https://www.eurostar.com/rw-en/travel-info/travel-planning/eurostar-fares-and-fees>
- USEN : <https://www.eurostar.com/us-en/travel-info/travel-planning/eurostar-fares-and-fees>

- 5.4. Les lots ne sont ni cessibles, ni échangeables, ni payables en espèces. Il ne pourra être, dès lors, exigé en aucun cas de contrepartie financière en substitution des lots offerts. EUROSTAR pourra remplacer l'un (ou plusieurs) des lots annoncés par un autre (ou d'autres) lots de même valeur si des circonstances extérieures l'y contraignent. Les lots ne peuvent pas être cumulés avec une autre promotion or réduction.
- 5.5. Les lots sont indivisibles et doivent être acceptés tel qu'ils sont attribués. EUROSTAR ne peut être tenue responsable d'éventuels accidents ou dommages directs ou indirects avec un lot remporté. Par ailleurs, EUROSTAR ne fournit aucune garantie quant à l'utilité ou la qualité des lots.
- 5.6. Sauf dans le cas de la remise des lots au Gagnant, aucun autre droit, en ce compris les droits de propriété intellectuelle, n'est transféré au Gagnant.

6. Frais

- 6.1. Les Participants au Jeu peuvent obtenir gratuitement, sur simple demande écrite, à l'adresse postale du Jeu le remboursement des frais de connexion, à l'exclusion de tout autres frais relatifs à ce Jeu. L'adresse du Jeu est la suivante : THI FACTORY, Jeu concours, Place Marcel Broodthaers 4, 1060 Bruxelles.
- 6.2. Les frais postaux engagés par le Participant pour les demandes de remboursement seront remboursés au tarif lent en vigueur, sur simple demande jointe à la demande de remboursement des frais de connexion.
- 6.3. Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au Site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le Participant de se connecter au Site et de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.
- 6.4. En cas de connexion payante facturée au prorata de la durée de communication, les frais de connexion sur le Site pour la participation au Jeu seront remboursés uniquement par virement sur demande écrite du Participant.
- 6.5. Pour obtenir le remboursement de ses frais de connexion, ainsi que les frais d'affranchissement de sa demande de remboursement, le Participant doit adresser à l'adresse du Jeu une demande écrite, établie sur papier libre, contenant les éléments suivants :
- L'indication de ses nom, prénom et adresse postale personnelle et adresse mail.
 - Une photocopie d'une pièce d'identité.
 - L'indication des dates, des heures et des durées de ses connexions au Site.
 - La ou les copies de(s) la facture(s) détaillée(s) de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès auquel il est abonné, faisant apparaître les dates et heures de ses connexions au Site.

- Un relevé d'identité bancaire du Participant, le remboursement s'effectuera uniquement par virement.

6.6. Un Participant (même nom, même adresse) ne peut faire qu'une seule demande de remboursement pendant toute la Durée du Jeu. Le remboursement sera effectué sur la base forfaitaire de 2 minutes de connexion soit 0,45€ TTC par questionnaire répondu. Les remboursements seront effectués sous deux mois.

7. Acceptation du Règlement

7.1. En confirmant sa participation, le Participant reconnaît avoir lu, compris et accepté le présent [Règlement](#) ainsi que la [Politique de Confidentialité EUROSTAR](#).

7.2. Toute plainte relative au présent Jeu doit être envoyée par écrit dans les 7 jours ouvrables suivant la fin du Jeu respectivement au siège social de THI FACTORY, à l'adresse mentionnée ci-dessus. Les plaintes ne seront en aucun cas traitées verbalement ou par téléphone. Les plaintes non conformes ne seront pas traitées.

8. Modifications du Règlement

8.1. EUROSTAR se réserve le droit de modifier les modalités d'organisation du Jeu et de suspendre, raccourcir ou annuler le Jeu, à tout moment et sans préavis, sans avoir à fournir aucune justification ni indemnité aux Participants ou aux tiers. Par sa participation au Jeu, chaque Participant est automatiquement lié par les modifications du présent Règlement.

8.2. EUROSTAR ne pourra être tenue responsable de la suspension, du report, de la modification (y compris pour ce qui concerne les lots attribués) ou de la suppression de ce Jeu en cas de force majeure, ou plus généralement en cas de circonstances imprévisibles ou indépendantes de sa volonté, et aucune compensation ne pourra être due aux Participants de ce fait. La décision de EUROSTAR à cet égard est souveraine et sans appel.

9. Protection des données personnelles

9.1. Dans le cadre de ce Jeu, les données personnelles des Participants sont traitées par EUROSTAR ou LuckyCycle, en conformité avec la [Politique de confidentialité EUROSTAR](#). EUROSTAR est le responsable du traitement tandis que LuckyCycle agit en tant que sous-traitant. EUROSTAR et LuckyCycle s'engagent à respecter la législation en matière de protection des données à caractère personnel, en particulier le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

9.2. Le Participant accepte que son nom et prénom soient affichés sur quelque support que ce soit et par quelque moyen que ce soit, pour les besoins de sa communication (interne et/ou externe) relative au Jeu.

9.3. Pour le reste, les dispositions de la Politique de confidentialité EUROSTAR s'appliquent au traitement des données dans le cadre du Jeu.

10. Propriété Intellectuelle et droit à l'image

10.1. EUROSTAR, LuckyCycle et leurs partenaires sont titulaires de tous les droits de propriété intellectuelle, artistique ou autres, liés à ce Jeu. La participation au Jeu ne confère et ne transfère au Participant aucun droit sur ces droits de propriété intellectuelle.

10.2. Conformément aux lois en vigueur régissant les droits de propriété intellectuelle, la reproduction et la représentation, sans l'autorisation écrite préalable de EUROSTAR, de tout ou partie des éléments composant ce Jeu sont strictement interdites.

10.3. Le Participant déclare librement accepter que son image (reproduit sur une photo ou dans une vidéo) soit utilisée par EUROSTAR (ou par un sous-traitant travaillant pour le compte de EUROSTAR). Le Participant autorise à titre gracieux EUROSTAR à utiliser, reproduire et diffuser son image, sa photo et/ou vidéos, sur

quelque support que ce soit et par quelque moyen que ce soit, pour les besoins de sa communication (interne et/ou externe) relative au Jeu. Ces droits sont cédés pour toute la durée de protection définie par la législation applicable aux droits de propriété intellectuelle et pour une étendue géographique mondiale. Le Participant s'engage à ne réclamer à EUROSTAR aucune contrepartie ou indemnisation de quelque nature que ce soit.

11. Mise à disposition du Règlement

11.1. Ce règlement est entièrement et gratuitement mis à la disposition des Participants sur le lien suivant :

- FR-fr - <https://box.lucky-cycle.com/tc/8b7d5b85aa94138326232bce34234b1b/fr>
- BE-fr - <https://box.lucky-cycle.com/tc/8b7d5b85aa94138326232bce34234b1b/pt>

Il est aussi adressé à titre gratuit, à toute personne qui fait une demande écrite à : THI FACTORY, Jeu-concours, Place Marcel Broodthaers, 4, 1060 Bruxelles, Belgique.

11.2. Dans ce cas, le remboursement du timbre est effectué par courrier au tarif lent en vigueur, si le Participant en fait explicitement la demande dans son courrier et y joint un relevé d'identité bancaire.

12. Divers

12.1. Si l'une des dispositions de ce Règlement est déclarée entièrement ou partiellement illégale, nulle ou non exécutoire en vertu du droit applicable, cette disposition ne fera plus partie du présent Règlement. La légalité, la validité et la force obligatoire des autres dispositions du présent Règlement n'en seront pas affectés. Toute infraction au règlement ainsi que toute tentative de fraude et/ou de tromperie sera sanctionnée par l'exclusion immédiate du Participant.

12.2. Les erreurs d'impression, d'orthographe, de composition ainsi que toute erreur similaire, ne peuvent être invoquées comme motif de recours vis-à-vis de EUROSTAR.

En cas de divergence entre les différentes versions linguistiques du présent Règlement, la version française prévaudra.

12.3. EUROSTAR ne peut être tenue responsable des problèmes techniques liés au Site www.eurostar.com et/ou aux ordinateurs dans les magasins et/ou au système de messagerie électronique – problèmes d'Internet. EUROSTAR ne peut être tenue responsable d'aucun problème éventuel lié à la configuration du matériel et/ou des logiciels et/ou à la communication des ordinateurs.

12.4. LuckyCycle ne peut en aucun cas être considéré comme vendeur des biens commandés. Le Participant au Jeu conclut, préalablement à sa participation au Jeu, une relation contractuelle avec EUROSTAR aux fins d'acquérir des produits offerts sur son Site. Luckycycle est étrangère à cette relation contractuelle. Les conditions générales de EUROSTAR sont applicables à ces ventes indépendamment de la participation au Jeu. En cas de contradiction entre le présent Règlement et ces conditions générales, ces dernières primeront sur le présent Règlement.

13. Droit applicable

13.1. Le présent règlement du Jeu est régi par le droit belge, sans égard aux règles de conflit de loi. Le Participant accepte que toute action en justice découlant de sa participation au Jeu ou concernant ce règlement de Jeu sera de la compétence exclusive des tribunaux de Bruxelles (Belgique), sauf disposition légale contraire, et il accepte de se soumettre à la juridiction d'un tel tribunal aux fins d'une telle action.

